

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

10.503

Date du contrôle:

25/08/2022

Lieu du contrôle:

Chaussée Paul Houtart 407 7110

Houdeng-Aimeries Belgique

Agent-visiteur:

ROBERT DENIS

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

25/08/2022 15:04

Prochaine visite avant le:

28/08/2047

Données générales

Adresse de l'installation

Chaussée Paul Houtart 407 7110 Houdeng-Aimeries Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Chaussée Paul Houtart 407 7110 Houdeng-Aimeries

Adresse du propriétaire

Chaussée Paul Houtart 407 7110 Houdeng-Aimeries Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

Code EAN

Liaison compteur-tableau

EXVB 4X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Contrôles

Schémas/plans

OK

Liaisons équipotentielles

OK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

Voir Schéma

Nombre de tableaux

1

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

OK

Matériel fixe

OK

Protection contre les contacts directs

OK

Protection contre les contacts indirects

OK

Protection contre les surintensités

OK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

25

Isolement ($M\Omega$)

> 5 MOhms

Remarques

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2)

Conclusions

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be http://www.atlascontrole.be TVA: BE0732536476



Atlas
Contrôle



663 - INSP

Organisme d'inspection agréé/Erkend Keuringorganisme

CONCLUSION : CONFORME

Atlas Contrôle

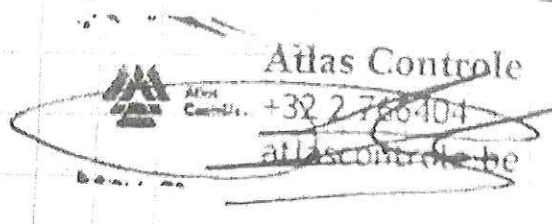
Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années. Si d'application, des mesures adéquates ont été prises par Atlas Contrôle pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage et que le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle
+32 2 726 64 04
atlascontrole.be

Liste des remarques

Libellé	Référence
Pas d'infractions	RDE1
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.	RDE3
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15